

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2021.
2. Proposition de Décision Modificative – Budget de la Commune.
3. Proposition d'admission en non-valeur- budget du Service de l'Eau.
4. Proposition de tarifs pour le cimetière et l'espace cinéraire.
5. Proposition de révision de la Participation pour l'Assainissement Collectif.
6. Révision de l'indemnité du bureau Familles Rurales.
7. Proposition de demande de subvention au PETR pour les travaux d'accessibilité de la mairie.
8. Proposition de demande de subvention au Conseil départemental pour le projet de vidéo protection.
9. Proposition de demande de subvention au Conseil départemental pour le concert des Amis de l'orgue.
10. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la CCDP.
11. Proposition d'acquisition de terrains aux Forestières.
12. Choix de l'entreprise pour la vérification périodique des installations communales.
13. Participation à la classe de découverte de l'école maternelle.
14. Participation à la classe de découverte de l'école élémentaire.
15. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2021.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K.LE GOVIC N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER.

Absents représentés : B.TARRON par P.COLMAN, D.PIGEAU par G.LEGRAND, C.GRESTEAU par A.PELLETIER, A.GOBERT par C.BARBIER.

Absente excusée : E.PERON.

Secrétaire de séance : A.BOUCHERY.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retirer un point, le choix de l'entreprise pour la vérification périodique des installations communales et de rajouter un point supplémentaire, le choix de l'architecte pour l'étude de faisabilité des travaux de la Mairie

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DM 3 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

REGULARISATION INVESTISSEMENTS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-205 : INFORMATIQUE	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121-121 : Am. sur Terrains	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121-148 : CHEMINS PIETONNIERS	14 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-128 : DEFENSE INCENDIE	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	14 100.00 €	13 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	14 100.00 €	14 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Admission en non-valeur Budget Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès d'un redevable placé en situation de surendettement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 296,71 € correspondant à la liste 5082340132 à la date du 12/10/2021 et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense, à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

Cimetière et espace cinéraire - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2022. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Concession 15 ans : 350 €
- Concession 30 ans : 500 €

- Columbarium et caverne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €

- Columbarium et caverne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €

- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 140 €

Participation pour l'Assainissement Collectif - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 950 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :
4 200 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel :
2 950 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 200 € H.T.

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile" - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à 63 € par mois, soit 756 € pour l'année entière, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale PETR pour les travaux d'accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour les travaux d'accessibilité de la Mairie.

Le coût total des travaux s'élève à 57 359,53 € Hors Taxes, soit 68 831,43 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre du contrat Régional de Solidarité Territoriale au taux de 20 % sur la partie éligible soit 50 142,23 €, ce qui correspond à un montant de 10 028,45 € arrondi par défaut à 10 000 € et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
Contrat de Ruralité 2021	10 000,00 €
DETR 2017	5 074,00 €
DSIL 2018	18 223,00 €
Auto financement	24 062,53 €
Total	57 359,53 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS. Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret sur le programme d'aides 2022.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 124 730,79 € Hors Taxes, soit 149 676,95 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au taux de 40 % et établit et adopte le plan de financement comme suit :

Subvention Conseil Départemental (40 %)	49 892,00 €
FIPD (30 %)	37 419,00 €
Auto financement	37 419,79 €
Total HT	124 730,79 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention au titre du FACT auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Loiret accorde des aides aux Communes pour l'organisation de spectacle dit "Arts vivants" : théâtre, danse, musique... organisé par la Commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une Commune autre que celle accueillant ledit spectacle.

Le concert par 2 chœurs de la région à l'église Saint-Pierre de CHILLEURS AUX BOIS, prévu le 9 janvier 2022, entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le montant de la dépense (cachet des intervenants) à 500 €, sollicite une subvention de 65 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes et établit le plan de financement ci-après :

➤ Subvention du Conseil Départemental	325 €
➤ Participation de la Commune	<u>175 €</u>
	500 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de communes du Pithiverais.

Compétences : voirie d'intérêt communautaire et contribution au SDIS.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 21 octobre 2021 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2021. Il donne lecture du rapport afférent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 21 octobre 2021.

Acquisition de terrains aux Forestières

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. Monsieur Michel DUBOIS, demeurant à NEUVILLE AUX BOIS, accepte de céder à la Commune un ensemble de parcelles situées pour l'une, Route de Courcy, cadastrée F 501, et pour les autres, Lotissement des Forestières, cadastrées F 494 à 500.

La surface totale de cet ensemble est de 32 532 m² et le montant proposé de 245 000 €, dont 50 % à régler à la signature de l'acte et 50 % l'année suivante.

Cette opération présenterait les avantages suivants pour la Commune :

- La maîtrise des aménagements des terrains situés en zone constructible (zonage UB du PLU pour une surface de 8 510 m²),
- L'acquisition de la parcelle où est implanté le monument aux Morts de Gallerand, terrain situé actuellement en domaine privé,
- L'acquisition d'une vaste parcelle boisée, ce qui permettra l'aménagement de cheminements piétonniers entre le lotissement des Forestières, la rue de Plaimbert et la Route de Courcy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, décide d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus auprès de leur propriétaire, M. Michel DUBOIS, d'inscrire sur chacun des budgets 2022 et 2023, un montant de 122 500 € correspondant pour chaque année à 50 % du prix total d'acquisition, et de l'inscrire au budget 2022, la totalité des frais liés à cette acquisition (notaire, bornage, ...).

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, ou un de des adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les documents liés à cette opération.

Participation communale - Classe de découverte 2022 à INGRANNES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de l'école maternelle à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 300 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte 2022, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 150 € par élève et décide d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 26 enfants, un montant de 3 900 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 € et d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant total de 180 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Participation communale - Classe de découverte 2022 à VAUJANY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de CM1 et CM2 en Isère, à VAUJANY. Le séjour est organisé par L'Association Chemins du Monde, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 327 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de participer au financement de la classe de découverte 2022, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 164 € par élève, décide d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM1 et CM2 soit, sur une base de 55 enfants, un montant de 9 020 €, d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Choix de l'architecte - Etude de faisabilité des travaux d'aménagement de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition établie par M. Cédric PHILIPPE, architecte, pour effectuer l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement de la Mairie suite au projet de création d'une agence postale communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de M. Cédric PHILIPPE pour un montant de 1 800 € HT, soit 2 160 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette étude.

Affaires diverses :

- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de la rencontre avec Isi Elec concernant l'audit de l'éclairage public pour le remplacement de tous les éclairages en LED. Le montant du devis s'élève à 129 047,20 HT soit 154 856,64 € TTC. La Commune pourrait bénéficier de subventions de la part du SIERP à hauteur de 300 € par point lumineux et en complément de CEE (60 € environ par point lumineux).
- Philippe COLMAN communique au Conseil Municipal les derniers échanges relatifs au projet de mise en place de panneaux photovoltaïque sur les toits des ateliers communaux. Le coût global du budget serait de 225 000 € TTC auquel il convient d'ajouter le renforcement de la toiture (25 à 30 000 €). Le prix de revente est garanti jusqu'au 31/12/2021 pour 9,80 €/Kwat. Un emprunt sur 15 ans permettrait de financer l'opération.
- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de l'avancée du groupe de travail pour la mise en application du permis de louer. Une rencontre avec l'ANAH et la DDT est prévue prochainement.
- Arnaud BOUCHERY informe le Conseil Municipal que Lucas GILET a commencé son service civique le 15 novembre. Son temps est partagé entre le COC et la Commune.
- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de l'opération « 1 bébé, 1 arbre ». Suite à la réunion de la commission en charge du dossier, deux propositions ont été émises, la mise en place d'un arbre pour chaque naissance et la création de petits îlots de forêts. Pour rester en cohérence avec l'idée de départ, la plantation d'un arbre pour chaque naissance est actée et s'effectuera en présence de chaque famille concernée. La seconde idée est également retenue et s'effectuera en partenariat avec l'école élémentaire.

- Le Conseil des Jeunes est en cours de création. Une réunion publique aura lieu le 11 décembre à 11 h en Mairie pour présenter le projet aux enfants des classes de CE2, CM1 et CM2. Les élections auront lieu le 10 janvier 2022.

- Le prochain marché nocturne, de Noël, aura lieu le 3 décembre. 31 exposants et commerçants sont inscrits. Une restauration sera organisée sur place.

- le Noël des enfants du personnel aura lieu le vendredi 17 décembre à 18 h.

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 14 janvier 2022 à 18 h 30.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 14 décembre 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint Représenté par P.COLMAN	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine Représentée par G.LEGRAND	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire Représentée par A.PELLETIER	M. GOBERT Aurélien Représentée par C BARBIER	Mme PERON Emilienne Absente excusée	